



70 ans d'éducation au Conseil de l'Europe

Focus



Toute demande concernant la reproduction ou la traduction de tout ou partie du document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Toute autre correspondance concernant cette publication doit être adressée au Conseil de l'Europe, Service de l'éducation.

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et des publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photos : Service photo du Conseil de l'Europe, ISTOCK

Les listes de projets, d'outils et d'événements ne sont pas exhaustives.

© Conseil de l'Europe, novembre 2019
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe.

www.book.coe.int

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
À PROPOS DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DU CONSEIL DE L'EUROPE	6
COMPÉTENCES POUR LA VIE EN DÉMOCRATIE	9
APPROCHES INCLUSIVES DANS L'ÉDUCATION	20
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DANS L'ÉDUCATION	31
ASPECTS DE LA NATURE TRANSVERSALE DE L'ÉDUCATION AU CONSEIL DE L'EUROPE	36
CHRONOLOGIE	39

Avant-propos

Vous êtes sur le point de lire un aperçu des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation au cours des sept dernières décennies. Les enjeux ont varié et notre vision de l'Europe a évolué, de même que celle de la société sur le rôle de l'éducation. Fondé en 1949 par 10 États, le Conseil de l'Europe compte 47 pays membres en 2019. Tous sont signataires de la Convention culturelle européenne, de même que le Bélarus, le Kazakhstan et le Saint-Siège.

Même si les circonstances et le débat public ont évolué, la vision du Conseil de l'Europe selon laquelle l'éducation est un moyen essentiel de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit est la raison d'être de notre programme. Les sociétés démocratiques ne peuvent pas être construites sur l'ignorance, et l'éducation ne peut pas se résoudre à transmettre uniquement des compétences, mais doit également communiquer des valeurs, des attitudes, des connaissances et un esprit critique. Nous ne pouvons pas raisonnablement parler de qualité de l'éducation si nos systèmes n'offrent pas de bonnes opportunités à tous les apprenants.

L'apprentissage des langues et de l'histoire d'autres pays européens étant l'une de nos premières motivations, nos travaux ont abouti au Cadre européen commun de référence pour les langues et à la notion de multiperspectivité : reconnaître

que mon histoire n'est pas seulement la mienne, mais aussi la vôtre, et que votre vision de celle-ci peut être légitimement différente de la mienne.

L'obtention d'une reconnaissance équitable des qualifications acquises à l'étranger a été un autre objectif premier, qui a conduit à une série de conventions amorcée en 1953 et culminant en 1997, avec la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, qui reste la norme de reconnaissance. Cette Convention sert également de base pour l'enseignement supérieur européen (processus de Bologne) et est aussi une inspiration pour les autres conventions régionales du système de l'Unesco.

La conviction que les institutions et les lois démocratiques ne fonctionneront que si elles sont fondées sur un ensemble d'attitudes et de comportements que nous appelons culture de la démocratie a conduit le Conseil de l'Europe à élaborer, en premier lieu, la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, puis, surtout, le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie.

Notre travail intergouvernemental auquel participent les 50 États parties à la Convention culturelle européenne est complété par nos projets de renforcement des capacités ainsi que par le Centre européen pour les langues vivantes.

Le Conseil de l'Europe, qui s'était initialement concentré sur la réforme de la législation relative à l'enseignement supérieur au lendemain des changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale au tout début des années 1990, a mené des projets de renforcement des capacités dans plusieurs régions d'Europe et dans la plupart des domaines de l'éducation, allant de l'éducation inclusive en Europe du Sud-Est grâce aux « jeunes pour la démocratie en Turquie » à l'enseignement de l'histoire dans les communautés divisées de Chypre. Le renforcement des capacités s'appuie sur et met en pratique ce qui a été mis au point à la fois dans le cadre de notre programme intergouvernemental et dans notre programme joint avec l'Union européenne sur la culture scolaire démocratique et inclusive en action.

Le Centre européen pour les langues vivantes à Graz bénéficie du ferme soutien des autorités autrichiennes et 33 pays européens coopèrent à la promotion de l'enseignement des langues. Le Centre européen Wergeland à Oslo mis en place par les autorités norvégiennes, représente un autre modèle de coopération : un centre créé par un État membre en partenariat privilégié avec le Conseil de l'Europe.

Alors que l'accent est mis sur de nouvelles questions, il convient de souligner que c'est grâce à la longue expérience du Conseil de l'Europe et à son travail soutenu sur les bases de l'éducation que nous pouvons réagir rapidement lorsque de nouveaux besoins apparaissent. C'est grâce à notre

travail de longue date sur la politique et la pratique linguistiques ainsi que sur la reconnaissance des diplômes que nous avons pu répondre à l'augmentation rapide du nombre de réfugiés, à partir de l'été 2015, avec un kit d'outils pour l'intégration linguistique et le Passeport européen des qualifications des réfugiés.

Le Conseil de l'Europe a 70 ans, et notre programme d'éducation est plus important que jamais. Nous croyons que l'éducation doit répondre à quatre grands objectifs :

- ▶ préparation au marché du travail ;
- ▶ préparation à la vie de citoyen actif dans les sociétés démocratiques ;
- ▶ développement personnel ;
- ▶ développement et maintien d'une base de connaissances large et avancée.

En tant que chef du Service de l'éducation du Conseil de l'Europe, alors que l'Organisation fête ses 70 ans, je voudrais rendre hommage à tous nos experts d'hier et d'aujourd'hui ainsi qu'à tous mes collègues précédents et actuels qui ont fait de notre programme éducatif ce qu'il est aujourd'hui. Le rôle de l'éducation dans l'édification des sociétés démocratiques dans lesquelles nous aimerions que nos enfants et petits-enfants vivent est plus que jamais vital.

Sjur Bergan

Chef du service de l'éducation



**À propos
du Service de l'éducation
du Conseil de l'Europe**

Dans le cadre du programme intergouvernemental, les 50 États parties à la Convention culturelle européenne s'emploient à améliorer les **politiques et pratiques éducatives en Europe et à renforcer la contribution de l'éducation à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'État de droit.**

Les États membres supervisent le programme intergouvernemental d'éducation par l'intermédiaire de ces structures :

▶ **Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)**

- Le CDPPE supervise les programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des Ministres sur les questions éducatives. Il a été créé en 2012 lors de la fusion du Comité directeur de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et de celui de la recherche, auparavant distincts.
- Les gouvernements des 50 États parties à la Convention culturelle européenne sont représentés au sein du comité par de hauts fonctionnaires des secteurs de l'enseignement général et de l'enseignement supérieur. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) dans le domaine de l'éducation siègent au comité en qualité d'observateurs.

▶ **Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation**

- Depuis 1959, les ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe se réunissent régulièrement pour discuter des priorités du service de l'Éducation. La plupart des projets et activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation ont été proposés par les Conférences permanentes du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation.

▶ **Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne**

supervise la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'Unesco sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne) et encourage le développement des pratiques de reconnaissance dans le cadre de cette convention. Il a été créé en 1999 avec l'entrée en vigueur de la convention.

▶ Par le biais de **projets de coopération et de renforcement des capacités,**

le Service de l'éducation s'efforce d'accroître la capacité des systèmes éducatifs nationaux à fournir une éducation de qualité, à développer des compétences pour une culture de la démocratie, à lutter contre la discrimination, à soutenir l'intégrité et la transparence dans l'éducation et à combattre l'extrémisme et la violence dans les écoles. Les projets sont souvent financés par des sources extérieures, telles que les programmes joints avec l'Union européenne ou les subventions de l'EEE et de la Norvège.

▶ Le Conseil de direction du **Centre européen pour les langues vivantes (CELV),**

situé à Graz, supervise le programme de cet accord partiel. Le CELV encourage l'excellence et l'innovation dans l'enseignement des langues et soutient ses États membres dans la mise en œuvre de politiques linguistiques éducatives efficaces.

Textes juridiques du Conseil de l'Europe:

- ▶ **Les conventions** sont des traités juridiquement contraignants entre États.
- ▶ **Les recommandations** contiennent des propositions adressées au Comité des Ministres, dont la mise en œuvre relève de la compétence des gouvernements.
- ▶ **Les résolutions** reflètent les décisions de l'Assemblée sur des questions qu'elle est habilitée à régler ou l'expression d'opinions qui engagent sa seule responsabilité.



Compétences pour la vie en démocratie

Favoriser le développement
de politiques dans les États membres
pour soutenir la mise en œuvre du
**Cadre de référence des compétences
pour une culture de la démocratie**

**Éducation à
la citoyenneté
démocratique
et aux droits
de l'homme –
Compétences**



NOS ENGAGEMENTS

20
03

Résolution visant à favoriser l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes éducatifs en Europe

(21^e session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres européens de l'Éducation – « **Éducation interculturelle: gestion de la diversité, renforcement de la démocratie** », Athènes)

« Recommandent au Comité des Ministres :

1. de consacrer une attention particulière aux aspects éthiques et sociaux des compétences de base relevant des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
2. de continuer à privilégier l'enseignement des langues vivantes dans son programme de travail pour que tous les acteurs des systèmes éducatifs puissent communiquer efficacement dans des langues étrangères et tirer profit au maximum de la quantité de plus en plus grande d'informations et de possibilités de contacts et d'échanges ;
3. de continuer à promouvoir la formation des enseignants et des formateurs d'enseignants aux usages pédagogiques des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
4. d'encourager le développement de la recherche sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC), du point de vue pédagogique, dans l'ensemble des disciplines du programme. »

19
93

Premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, Déclaration de Vienne
« 4. Renforcement de la compréhension mutuelle et de la confiance entre les peuples au moyen des programmes de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe.

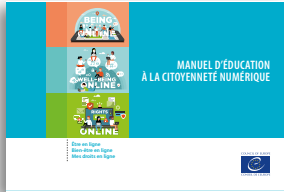
Les travaux dans ce domaine devraient en particulier porter sur :

- ▶ **l'étude des causes profondes de l'intolérance et des remèdes à y apporter**, notamment par l'organisation d'un séminaire et le soutien à des programmes de recherche ;
- ▶ **le développement de l'éducation dans les domaines des droits de l'homme et du respect des diversités culturelles ;**
- ▶ **le renforcement des programmes visant à éliminer les préjugés par l'enseignement de l'histoire**, en mettant en évidence les influences mutuelles positives entre différents pays, religions et idées dans le développement historique de l'Europe ;
- ▶ **l'encouragement à la coopération transfrontalière entre collectivités locales**, afin de renforcer la confiance ;
- ▶ **l'intensification du travail de coopération dans les domaines des relations intercommunautaires et de l'égalité des chances ;**
- ▶ **le développement de politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la grande pauvreté.** »

NOTRE TRAVAIL EN COMMUN SUR DES INITIATIVES CLÉS

20
19

Manuel d'éducation à la citoyenneté numérique



ISBN 978-92-871-8941-7

Offre des informations, des outils et des bonnes pratiques pour soutenir le développement des compétences, conformément à la vocation du Conseil de l'Europe. De plus, il permet d'autonomiser

et de protéger les enfants en leur permettant de vivre ensemble sur un pied d'égalité dans les sociétés démocratiques d'aujourd'hui, culturellement diversifiées à la fois « on » et « off » line.

20
18 21

S'exprimer en toute liberté Apprendre en toute sécurité



Ce projet souligne l'attachement aux valeurs et aux principes démocratiques dans la vie et la culture des écoles des États membres du Conseil de l'Europe. Il permet aux écoles de fournir des outils et des occasions de présenter et de travailler davantage à la construction et au maintien d'une culture de la démocratie en Europe.

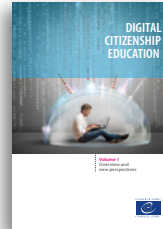
Projet conjoint Union européenne/ Conseil de l'Europe « Génération démocratie : renforcer la culture de la démocratie dans les établissements d'enseignement en Turquie »

Vise à intégrer dans le système éducatif national turc une culture scolaire de la démocratie correspondant aux valeurs fondamentales universelles ainsi qu'aux droits et libertés fondamentaux.

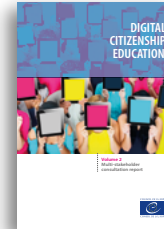
20
16

Éducation à la citoyenneté numérique (disponible en anglais uniquement)

Promeut et partage les meilleures pratiques des États membres en matière de politiques et de programmes efficaces pour l'acquisition de compétences en matière de citoyenneté numérique pour les étudiants dans le cadre des programmes scolaires et pour les enseignants dans le cadre de l'éducation initiale et continue.



ISBN:978-92-871-8432-0



ISBN:978-92-871-8433-7

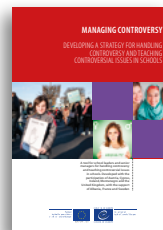
20
13 19

Programme joint Union européenne/Conseil de l'Europe « Faisons vivre une culture démocratique et inclusive à l'école » (DISCO)

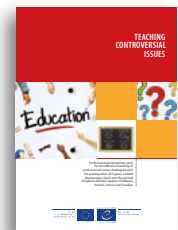
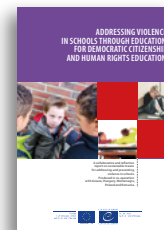


(disponibles en anglais uniquement)

Finance des projets visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH). Les institutions gouvernementales et les ONG des 50 États parties à la Convention culturelle européenne sont éligibles.



ISBN: 978-92-871-8307-1





19
97

Projet d'éducation à la citoyenneté démocratique

Visé à déterminer les valeurs et les compétences dont les individus ont besoin pour devenir des citoyens participants, comment ils peuvent acquérir ces compétences et comment ils peuvent apprendre à les transmettre à d'autres.

20
18

OUTILS ET RÉSULTATS

Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie – 3 volumes



ISBN 978-92-871-8968-4



Élèves ou suspects ? Les enjeux des politiques de lutte contre la radicalisation dans le secteur éducatif des États membres du Conseil de l'Europe

ISBN 978-92-871-8569-3



Manuels «Vivre en démocratie»

ISBN 978-92-871-7243-3



Harcèlement scolaire – Perspectives, pratiques

(disponible en anglais uniquement)
ISBN 978-92-871-8352-1

Enseignement supérieur et recherche



NOS ENGAGEMENTS

19
99

Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne)

« Section VI – Reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur

Article VI.1

Dans la mesure où une décision de reconnaissance est basée sur le savoir et le savoir-faire certifiés par une qualification d'enseignement supérieur, chaque Partie reconnaît les qualifications d'enseignement supérieur conférées dans une autre Partie, à moins que l'on ne puisse démontrer qu'il existe une différence substantielle entre la qualification dont la reconnaissance est demandée et la qualification correspondante dans la Partie dans laquelle la reconnaissance est demandée.

Section VII – Reconnaissance des qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés

Article VII

Chaque Partie prend toutes les mesures possibles et raisonnables dans le cadre de son système éducatif, en conformité avec ses dispositions constitutionnelles, légales et administratives, pour élaborer des procédures appropriées permettant d'évaluer équitablement et efficacement si les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes assimilées aux réfugiés remplissent les conditions requises pour l'accès à l'enseignement supérieur, la poursuite de programmes d'enseignement supérieur complémentaires ou l'exercice d'une activité professionnelle et ce même lorsque les qualifications obtenues dans l'une des Parties ne peuvent être prouvées par des documents les attestant. »

NOTRE TRAVAIL EN COMMUN SUR DES INITIATIVES CLÉS

20
18 20

Passeport européen de reconnaissance des qualifications des réfugiés (reconnaissance des qualifications détenues par les réfugiés)

Document fournissant une évaluation des diplômes de l'enseignement supérieur sur la base de la documentation disponible et d'un entretien structuré.

19
99 20
02

Favoriser la mission démocratique de l'enseignement supérieur avec des partenaires aux États-Unis et ailleurs, à travers un projet sur « l'université comme lieu de citoyenneté » et une série de forums mondiaux :

- ▶ Liberté académique, autonomie institutionnelle et avenir de la démocratie – Strasbourg, 2019
- ▶ Diversité, inclusion sociale et communauté : un impératif démocratique – Rome, 2017
- ▶ Enseignement supérieur pour l'innovation démocratique – Belfast, 2014
- ▶ Réinventer les sociétés démocratiques : une nouvelle responsabilité personnelle et sociale ? – Oslo, 2011
- ▶ Convergence des compétences : diversité, enseignement supérieur et démocratie durable – Strasbourg, 2008
- ▶ La responsabilité de l'enseignement supérieur pour une culture de la démocratie – Strasbourg, 2006



19
99 AUJOUR-
D'HUI

Le Conseil de l'Europe est un acteur clé du développement de l'**Espace européen de l'enseignement supérieur** (EEES) (processus de Bologne), visant à créer un espace fondé sur les valeurs fondamentales que sont les libertés académiques, les libertés institutionnelles et la liberté d'expression, l'autonomie, la participation des étudiants et du personnel, et la possibilité pour les étudiants et les titulaires de qualifications de circuler librement à l'intérieur de la zone européenne en bénéficiant d'une reconnaissance équitable de leurs qualifications. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle clé dans le développement des valeurs fondamentales de l'EEES et de ses réformes structurelles, ainsi que dans l'intégration de nouveaux membres, de sorte que l'EEES compte désormais 48 membres et est ouvert à tous les États parties à la Convention culturelle européenne qui s'engagent sur ses objectifs et priorités.

19
92 20
00

Programme de réforme législative conseillant les nouveaux États parties à la Convention culturelle sur la réforme de leur législation sur l'enseignement supérieur.

OUTILS ET RÉSULTATS

19
99 AUJOUR-
D'HUI

Série Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe

Explore des questions qui préoccupent les décideurs dans des ministères, des établissements d'enseignement supérieur et des organisations non gouvernementales, et des représentants d'étudiants. En outre, ces publications présentent un intérêt pour tous ceux qui se sentent concernés par le développement et l'avenir de l'enseignement supérieur en Europe. Les sujets abordés dans la **série Enseignement supérieur** reflètent l'engagement du Conseil de l'Europe envers les valeurs fondamentales de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit ainsi que sa conviction que l'éducation et l'enseignement supérieur jouent un rôle clé dans le développement d'une culture démocratique, sans laquelle les sociétés démocratiques ne pourront pas s'épanouir, et dans le développement des compétences, du savoir et des valeurs requis par la complexe société moderne.

Les volumes de la **série Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe** reflètent également le débat animé actuel sur la politique dans le domaine de l'enseignement supérieur en Europe ainsi que les contributions du Conseil de l'Europe à ce débat. Les auteurs sont invités à présenter leurs points de vue sur les sujets choisis, considérant la série plutôt comme un forum ouvert aux débats qu'une plateforme pour la présentation des positions officielles. Par le biais des sujets abordés et les points de vue présentés, nous espérons que les décideurs de tous les niveaux y trouveront de l'inspiration et des idées pour leurs propres travaux.

Série du Conseil de l'Europe sur l'enseignement supérieur du n° 1 au n° 23
(publications en anglais uniquement)



Monitoring the Implementation of the Lisbon Recognition Convention

Council of Europe higher education series
No. 23 ISBN: 97-92-871-8551-8



Higher education for diversity, social inclusion and community

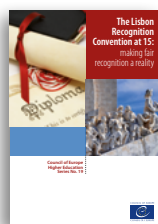
Council of Europe higher education series
No. 22 ISBN: 978-92-871-8592-1



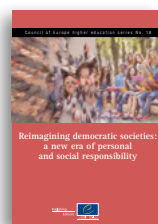
ISBN: 978-92-871-8121-3



ISBN: 978-92-871-7971-5



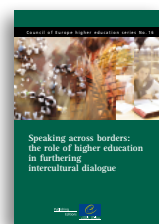
ISBN: 978-92-871-7740-7



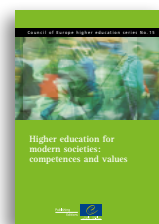
ISBN: 978-92-871-7537-3



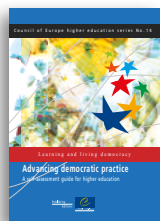
ISBN: 978-92-871-6971-6



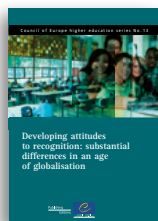
ISBN: 978-92-871-6941-9



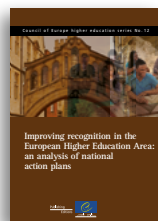
ISBN: 978-92-871-6777-4



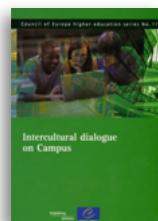
ISBN: 978-92-871-6663-0



ISBN: 978-92-871-6697-5



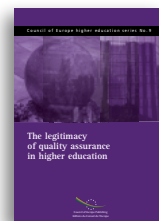
ISBN: 978-92-871-6648-7



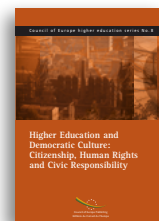
ISBN: 978-92-871-6503-9



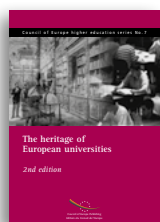
ISBN: 978-92-871-6331-8



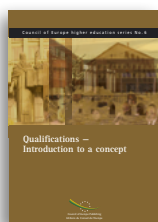
ISBN: 978-92-871-6237-3



ISBN: 978-92-871-6274-8



ISBN: 978-92-871-6121-5



ISBN: 978-92-871-6125-3



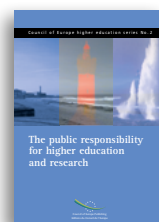
ISBN: 978-92-871-5957-1



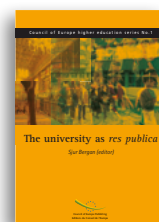
ISBN: 978-92-871-6007-2



ISBN: 978-92-871-5903-8



ISBN: 978-92-871-5679-2



ISBN: 978-92-871-5515-3

A close-up photograph of a young girl with light skin, blue eyes, and red lips, lying on her back on a patch of green grass. She is looking directly at the camera with a slight smile, showing her teeth. Her hair is dark and curly. The background is a soft-focus green field. The text 'Éducation interculturelle' is overlaid in white on the lower left side of the image.

**Éducation
interculturelle**

NOS ENGAGEMENTS

20
08

Livre blanc sur le dialogue interculturel **« Vivre ensemble dans l'égalité de dignité »**

« L'apprentissage et l'enseignement des **compétences interculturelles** sont essentiels à la **culture démocratique** et à la cohésion sociale. **Les compétences interculturelles devraient faire partie de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.** Les autorités publiques compétentes et les établissements éducatifs devraient se servir, autant que possible, des définitions des compétences essentielles à la communication interculturelle pour élaborer et mettre en œuvre les programmes d'enseignement et les filières d'études à tous les niveaux du système éducatif, y compris la formation des enseignants et les programmes éducatifs pour adultes. »

NOTRE TRAVAIL EN COMMUN SUR DES INITIATIVES CLÉS

20
16

20
19

Encourager une culture scolaire démocratique et la diversité dans les écoles du Monténégro, de la Serbie et du Kosovo*

Améliorer la qualité de l'éducation en favorisant une culture de la démocratie dans le système éducatif formel par l'application d'approches antidiscriminatoires fondées sur les normes et pratiques du Conseil de l'Europe.

Lutte contre le harcèlement et l'extrémisme dans le système éducatif albanais

Aider les institutions compétentes à créer un environnement d'apprentissage sûr en luttant contre le harcèlement et l'extrémisme dans le système éducatif.

Une éducation de qualité dans des sociétés multiethniques

Améliorer la qualité de l'éducation en Bosnie-Herzégovine en luttant contre la ségrégation ethnique dans le système éducatif formel par des approches antidiscriminatoires conformes aux normes et aux pratiques du Conseil de l'Europe.

OUTILS ET RÉSULTATS

20
16



ISBN: 978-92-871-8233-3

Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle

Ce guide a pour objectif d'aider à une meilleure mise en œuvre des valeurs et principes de l'éducation plurilingue et interculturelle dans l'enseignement de toutes les langues : étrangères, régionales ou minoritaires, langues classiques ou langue(s) de scolarisation.

20
14



ISBN: 978-92-871-8123-7

Intersections – Politiques et pratiques pour l'enseignement des religions et des visions non religieuses du monde en éducation interculturelle

Intersections a été rédigé pour aider les décideurs, les établissements scolaires et les formateurs d'enseignants des pays membres du Conseil de l'Europe à interpréter la Recommandation CM/Rec(2008)12 sur la dimension des religions et des convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle, et à lui donner suite. L'ouvrage n'est pas conçu comme un modèle, mais comme un outil à utiliser pour élaborer des politiques et des pratiques répondant aux besoins des éducateurs dans les États membres.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Approches inclusives dans l'éducation

Les États membres mettent au point une **éducation de qualité inclusive**, sans discrimination aucune, favorisant l'accès au système éducatif et offrant des conditions permettant à chacun d'achever avec succès son programme éducatif.



Enseignement de l'histoire

NOS ENGAGEMENTS

20
01

Recommandation Rec(2001)15 du Comité des Ministres aux États membres sur l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI^e siècle

«L'enseignement de l'histoire dans une Europe démocratique devrait [...] permettre de développer chez les élèves la capacité intellectuelle d'**analyser et d'interpréter l'information de manière critique et responsable** à travers le **dialogue**, la recherche des faits historiques, et grâce à un **débat ouvert fondé sur une vision plurielle**, en particulier sur les questions controversées et sensibles.»
[...] Il conviendrait, [...] de prendre toutes les mesures éducatives permettant de prévenir la répétition ou la négation des événements dévastateurs ayant marqué ce siècle, à savoir l'Holocauste, les génocides et autres crimes contre l'humanité, les épurations ethniques, les violations massives des droits de l'homme [...]

19
54

Article 2 de la Convention culturelle européenne :

«Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible :

- a. **Encouragera** chez ses nationaux l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres Parties contractantes, et offrira à ces dernières sur son territoire des facilités en vue de développer semblables études ; et
- b. **s'efforcera** de développer l'étude de sa langue ou de ses langues, de son histoire et de sa civilisation sur le territoire des autres Parties contractantes et d'offrir aux nationaux de ces dernières la possibilité de poursuivre semblables études sur son territoire.»



NOTRE TRAVAIL EN COMMUN SUR DES INITIATIVES CLÉS

D'emblée, et comme indiqué dans la Convention culturelle européenne, le Conseil de l'Europe a reconnu l'importance de **l'histoire** comme base de l'éducation des citoyens européens et son rôle dans la construction de passerelles et le rapprochement des peuples en établissant la compréhension et la confiance mutuelles.

20
15

20
19

Le projet « L'éducation à la diversité et à la démocratie : enseigner l'histoire dans l'Europe contemporaine »

- Définir des politiques à court et à long termes permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement de l'histoire dans le contexte de l'accroissement de la diversité au XXI^e siècle.

20
15

Se souvenir des victimes homosexuelles

Le nombre de témoins directs de la seconde guerre mondiale diminuant avec le temps, le Conseil de l'Europe travaille à entretenir la mémoire de toutes les victimes du régime nazi.

20
06

20
09

Projet « L'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire »

- promouvoir l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire adaptés au caractère de plus en plus diversifiés des sociétés européennes aux plans culturel et religieux ;
- contribuer à la réconciliation, à la reconnaissance, à la compréhension et à la confiance mutuelles entre les cultures.

20
04

Projets régionaux

« L'Initiative de la mer Noire » a réuni des enseignants d'histoire de sept pays du pourtour de la mer Noire : Bulgarie, Géorgie, Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Turquie et Ukraine.

20
0220
06

Publication du projet « La dimension européenne dans l'enseignement de l'histoire » :



ISBN 978-92-871-6611-1

« Carrefours d'histoires européennes – Perspectives multiples sur cinq moments de l'histoire de l'Europe ».

20
02

1^{er} séminaire ministériel « Enseignement de la Shoah et création artistique »

19
9720
01

Projet « Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20^e siècle »

Développe une approche des événements non pas par l'apprentissage de faits, de chiffres et de batailles, mais en aidant les professeurs et les élèves à développer un esprit de recherche critique.

OUTILS ET RÉSULTATS

20
18

ISBN 978-92-871-8464-1

Pour le Conseil de l'Europe, cet ouvrage contribue à deux programmes distincts, le programme **Transmission de la mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité** et le programme **Promouvoir les droits humains et l'égalité pour les personnes LGBT**.



Pour un enseignement de l'histoire de qualité au XXI^e siècle – Principes et lignes directrices

Dans une Europe confrontée à des enjeux politiques, culturels et sociaux majeurs, l'enseignement de l'histoire a un rôle important à jouer. Les **principes et lignes directrices** visent donc au renforcement de l'expertise

et des capacités requises pour que l'enseignement de l'histoire tienne utilement sa place. Ces **principes et lignes directrices** s'adressent en premier lieu aux responsables politiques, aux fonctionnaires et aux autres personnes responsables de l'élaboration des programmes scolaires d'histoire dans chaque État membre, mais aussi aux enseignants et aux formateurs d'enseignants, dont le rôle est de dispenser les programmes aux élèves.

20
14

Histoires partagées pour une Europe sans clivages

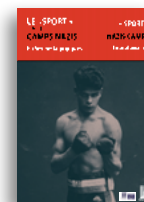
Histoires partagées est un livre électronique interactif contenant des liens vers des sources externes. C'est un ensemble de matériels d'enseignement et pédagogiques type, essentiellement destinés à une utilisation pour la formation des enseignants. Il est adapté à tout type de formation des enseignants. Le contenu a été spécialement rédigé pour que les différentes parties du livre électronique

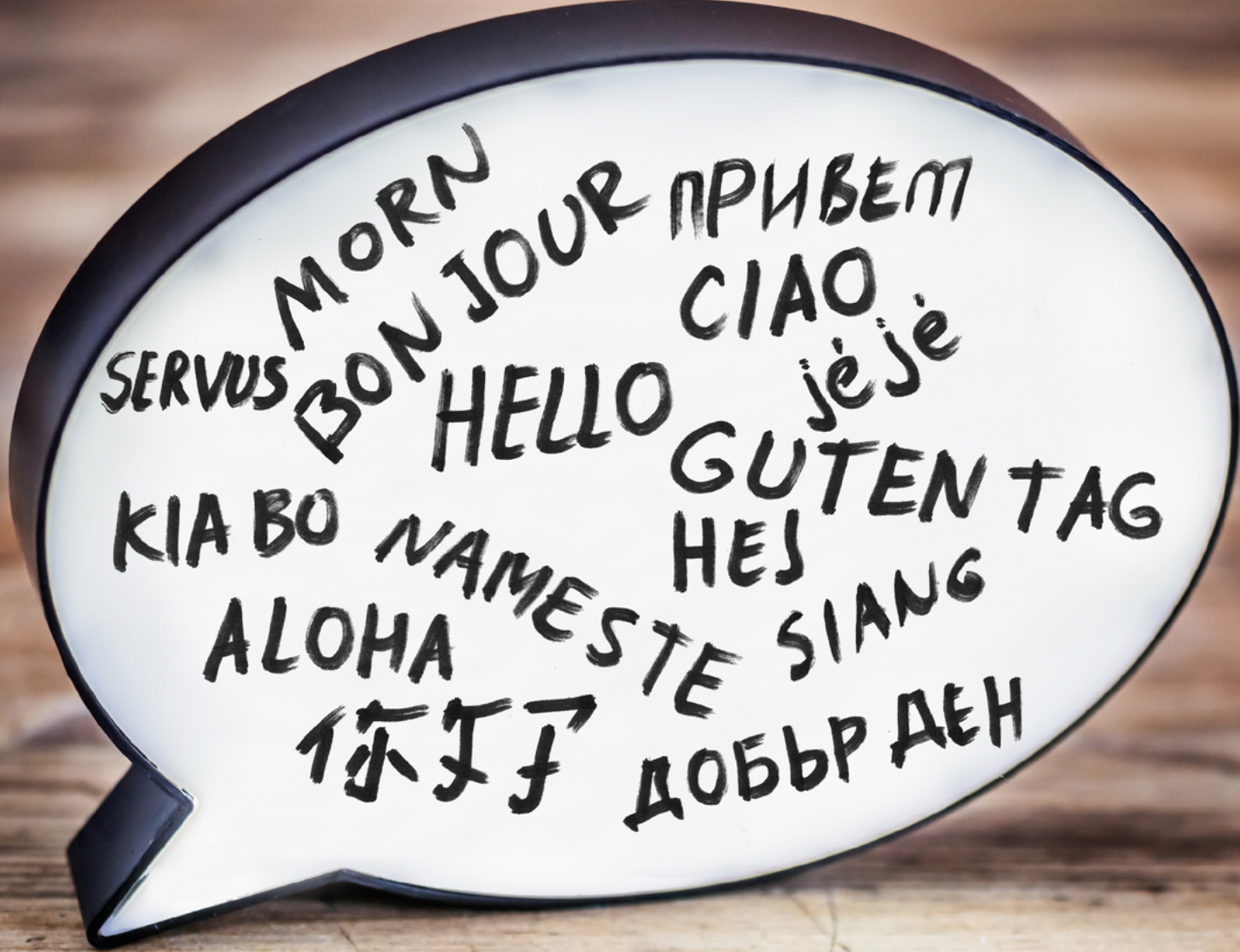
puissent être utilisées avec des groupes d'élèves d'âges différents.

Il est attendu que cette publication apportera une contribution aux activités en cours du Conseil de l'Europe dans les domaines du **dialogue interculturel et de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire**.

20
10

Le sport dans les camps nazis. Kit pédagogique





Politiques linguistiques

NOS ENGAGEMENTS

19
54

Article 2 de la Convention culturelle européenne :

Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible :

- a. **encouragera** chez ses nationaux l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des autres Parties contractantes, et offrira à ces dernières sur son territoire des facilités en vue de développer semblables études ; et
- b. **s'efforcera** de développer l'étude de sa langue ou de ses langues, de son histoire et de sa civilisation sur le territoire des autres Parties contractantes, et d'offrir aux nationaux de ces dernières la possibilité de poursuivre semblables études sur son territoire.

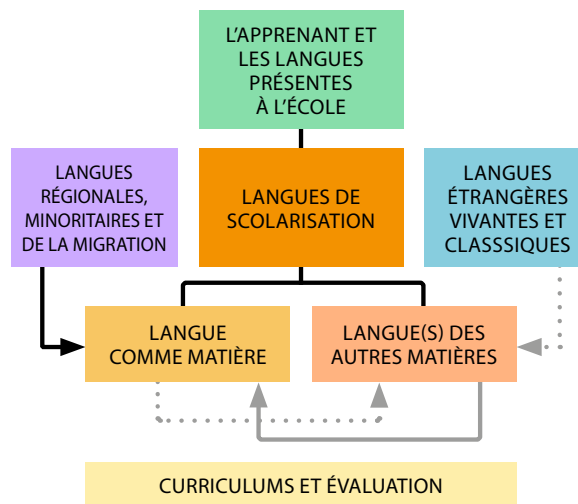
NOTRE TRAVAIL EN COMMUN SUR DES INITIATIVES CLÉS

Éducation plurilingue et interculturelle

20
10

Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle

L'accès à l'éducation et la réussite scolaire dépendent largement des compétences en langues. La plateforme est un instrument permettant aux États membres d'élaborer leurs programmes relatifs aux langues de scolarisation et à tous les enseignements de langues, en prenant également appui sur leurs expériences et leur expertise. Elle leur propose un dispositif ouvert et dynamique de définitions, de points de repère, de descriptions et des descripteurs, des études ou des bonnes pratiques que les États membres sont invités à consulter et à utiliser comme éléments pouvant soutenir leur propre politique de promotion d'un accès équitable à l'éducation, en fonction de leurs besoins, de leurs ressources et de leurs cultures éducatives.



Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et Portfolio européen des langues (PEL)

20
18

Volume d'accompagnement du CECR

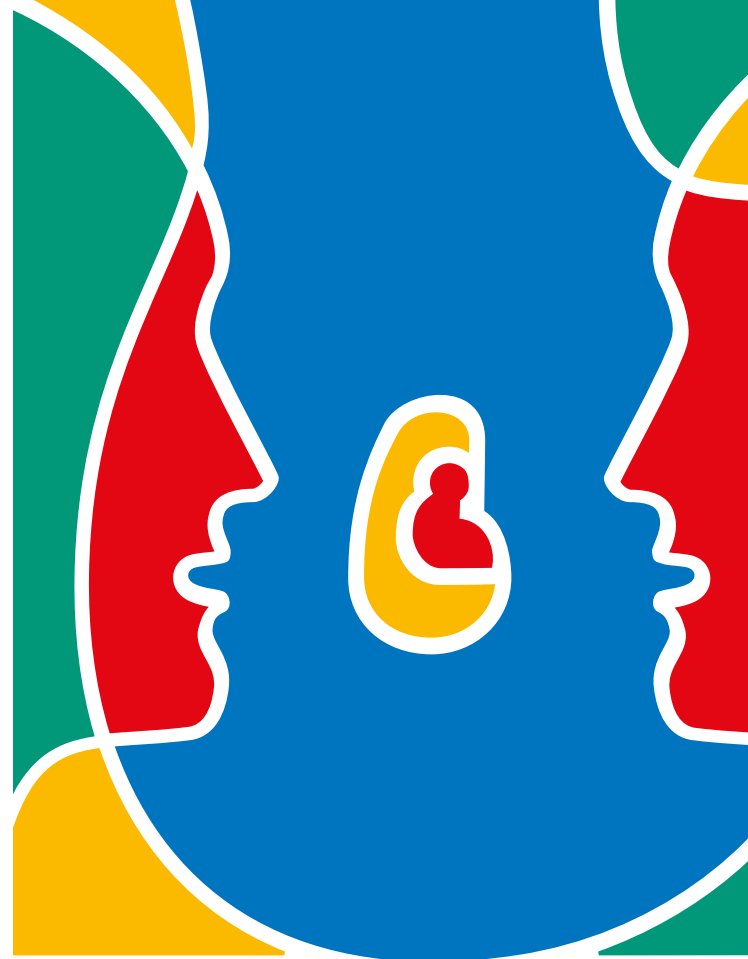
Il se veut un complément au **Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR)**.

Il représente une nouvelle étape importante dans un processus que le Conseil de l'Europe poursuit depuis 1971 et qui doit beaucoup aux contributions du corps professoral en Europe et au-delà. Le «Volume d'accompagnement» est la réponse du Conseil de l'Europe aux demandes formulées par les groupes impliqués dans le programme des politiques linguistiques pour compléter les échelles illustratives originales par des descripteurs supplémentaires.

20
01

Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR) lancé après dix années de préparation et de tests.

- ▶ **Le CECR décrit les compétences en langues étrangères à six niveaux : A1 et A2, B1 et B2, C1 et C2. Il définit également trois niveaux plus» (A2+, B1+, B2+).**
- ▶ Il a été conçu pour fournir une base transparente, cohérente et complète pour l'élaboration de programmes d'études et de programmes-cadres, la conception de matériels d'enseignement et d'apprentissage, et l'évaluation de la maîtrise des langues étrangères. Il est utilisé en Europe mais aussi sur d'autres continents.



Portfolio européen des langues (PEL)

- ▶ Le PEL est un instrument permettant aux personnes qui étudient ou ont appris une ou plusieurs langues de consigner les résultats de leur apprentissage des langues et de leurs expériences interculturelles, ainsi que de développer leur réflexion à leur sujet.
- ▶ **Le PEL comporte trois parties :** un passeport de langue, une biographie langagière et un dossier.
- ▶ Le PEL contribue au développement de l'autonomie de l'apprenant, du plurilinguisme et de la conscience interculturelle.



26 septembre
Journée européenne des langues

Langues de scolarisation

20
16



Guide pour l'élaboration
des curriculums et pour
la formation des enseignants.

**Les dimensions linguistiques
de toutes les matières scolaires**

ISBN : 978-92-871-8231-9

Intégration linguistique des réfugiés adultes

20
17

Lancement de la boîte à outils du Conseil de l'Europe pour le soutien linguistique des réfugiés adultes

Cette boîte à outils, disponible en 7 langues, comprend 57 outils. Elle soutient les États membres dans leurs efforts pour relever les défis lancés par des flux migratoires sans précédent.



19
62

19
77

Projet « Éducation des adultes et enseignement/apprentissage des langues à l'école »

- Premier projet majeur dans le domaine des langues vivantes, ce projet visait à encourager la coopération internationale pour l'utilisation de méthodes audiovisuelles et pour le développement de la linguistique appliquée, notamment en soutenant la création de l'Association internationale de linguistique appliquée (AILA).

Formation des enseignants



NOS ENGAGEMENTS

20
10

Déclaration de Ljubljana (Conférence permanente des ministres de l'Éducation)

« 15. APPELONS le Comité des Ministres à reconnaître le rôle fondamental des enseignants comme agents de changement dans le processus de construction et la gestion de sociétés démocratiques durables, respectueuses des droits de l'homme et de la diversité, et, par conséquent, à charger le Comité directeur de l'éducation (CDED) et le Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR), sur la base des résultats obtenus dans le cadre de leur programme d'activités et dans le but de pérenniser ces résultats au niveau paneuropéen :

1. de soutenir les initiatives de coopération du Conseil de l'Europe **pour aider les professionnels de l'éducation à poursuivre le développement des compétences transversales indispensables dans des sociétés diverses et démocratiques ;**
2. de soutenir la compréhension interculturelle, conformément au **Livre blanc « Vivre ensemble dans l'égalité » sur le dialogue interculturel**, et de faire progresser le dialogue interculturel par le développement de la gouvernance démocratique de la diversité culturelle, le renforcement de la citoyenneté démocratique et de la participation, l'enseignement et l'acquisition de compétences transversales, la création d'espaces consacrés au dialogue et aux échanges interculturels ;
3. **d'encourager la participation de professionnels de l'éducation aux activités paneuropéennes de réseau et de formation dans le cadre du Programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe ;**
4. de continuer à œuvrer pour **améliorer le statut des enseignants dans les États membres ;**

5. de soutenir **le plurilinguisme et la mobilité parmi les enseignants et les futurs enseignants ;**
6. d'identifier **les valeurs et les principes** de partenariats efficaces entre les établissements d'enseignement et d'autres secteurs d'activités et de promouvoir les exemples de bonnes pratiques ;
7. **d'informer en temps utile** la Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe des initiatives prises par les États membres pour la mise en œuvre de la présente déclaration.»

NOTRE TRAVAIL EN COMMUN SUR DES INITIATIVES CLÉS

20 20
10 17

Le programme Pestalozzi était destiné au développement professionnel des enseignants et autres personnels de l'éducation. Il a été conçu pour aider les formateurs, les enseignants et les autres professionnels de l'éducation à remplir leur mission dans des sociétés de plus en plus multiculturelles. www.coe.int/fr/web/pestalozzi

19 19
77 81

Formation d'enseignants à l'éducation interculturelle

S'appuyant sur le travail accompli dans le domaine de l'éducation des migrants, ce projet visait à offrir aux enseignants des solutions de formation pour faire face à la diversité, en leur donnant des outils pour contribuer aux efforts en faveur des droits de l'homme et de la paix.

19
69

Système de bourses d'études pour les enseignants, initié par le Conseil de l'Europe en coopération avec les autorités allemandes

OUTILS ET RÉSULTATS

20
15

TASKs pour la démocratie – Série Pestalozzi n° 4

60 activités pour apprendre et évaluer des savoir-être, savoir-faire et savoirs transversaux



TASKs pour la démocratie est un manuel contenant 60 activités, conçu dans le cadre de la communauté de pratiques du programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe. Il permet aux praticiens intervenant dans des contextes éducatifs formels et non formels d'acquérir et d'évaluer l'état d'esprit, les compétences, les valeurs et les connaissances nécessaires pour favoriser une culture démocratique.

ISBN 978-92-871-8515-0

20
14

Malette pédagogique : enseigner des sujets controversés *(disponible en anglais uniquement)*



Cette mallette pédagogique est un programme de perfectionnement professionnel pour les enseignants; elle est conçue pour accompagner et encourager l'enseignement de sujets controversés dans les écoles en Europe.



Éthique et intégrité dans l'éducation

Les États membres s'engagent
à respecter les principes d'**éthique,**
de transparence et d'intégrité, et
à assurer une éducation de qualité
exempte de toute corruption.

Gouvernance et éducation de qualité



NOS ENGAGEMENTS

20
13

24^e Session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation Déclaration d'Helsinki

Nous, ministres européens de l'Éducation, (...)

21. APPELONS le Comité des Ministres à charger le Comité directeur des politiques et pratiques éducatives (CDPPE), sur la base des résultats obtenus dans le cadre de son programme d'activités et dans le but de pérenniser ces résultats au niveau paneuropéen :

21.1. de mettre en place une plateforme paneuropéenne d'échange d'informations et de **bonnes pratiques relatives à l'éthique et à l'intégrité dans l'éducation**, une attention particulière devant être portée à **la lutte contre la corruption et la fraude dans l'éducation et la recherche** afin de faire avancer l' « Agenda d'Helsinki pour une éducation de qualité en Europe ».

20
12

Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux États membres en vue d'assurer une éducation de qualité

Responsabilité publique pour la garantie d'une éducation de qualité

11. Il incombe aux pouvoirs publics de **garantir la qualité de l'éducation** proposée dans le cadre du système éducatif national, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'un enseignement public ou privé. Ils décident des établissements et programmes, publics ou privés, qui relèvent du système national pour lequel ils ont compétence. Les décisions devraient être rendues publiques et fondées sur des exigences, critères et procédures transparents, tenant compte de la qualité des établissements et des programmes.

NOTRE TRAVAIL EN COMMUN SUR DES INITIATIVES CLÉS

20
16

20
19

Renforcer l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur au Monténégro, en Serbie et au Kosovo*

- ▶ Aider les établissements d'enseignement supérieur concernés à élaborer des normes éthiques, à lutter contre la corruption et à promouvoir les meilleures pratiques de qualité et d'intégrité dans l'éducation.
- ▶ Sensibiliser et améliorer les connaissances des principaux acteurs de l'éducation en matière d'éthique de lutte contre la corruption.

20
15

AUJOUR-
D'HUI

Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED)



20
15

20
17

Renforcement de l'intégrité et lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur en Arménie

- ▶ Vise à renforcer l'intégrité et à combattre la corruption dans les établissements d'enseignement supérieur en soutenant la mise en œuvre effective du Plan d'action anti-corruption 2015-2018 du gouvernement arménien.
- ▶ L'objectif du projet était de soutenir le développement et la mise en œuvre effective des cadres législatif et institutionnel pour garantir l'intégrité et combattre la corruption dans l'enseignement supérieur en Arménie.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

OUTILS ET RÉSULTATS

20
15

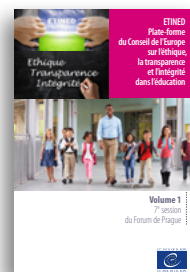
Liberté(s) – Activités d'apprentissage pour les classes du secondaire sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

- ▶ Ce manuel d'éducation aux droits de l'homme présente 12 activités d'apprentissage fondées sur des décisions marquantes de la Cour européenne des droits de l'homme. Son but est de familiariser les élèves du secondaire avec les principes clés du droit européen en matière de droits de l'homme, afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme. Son objectif est également de promouvoir le rôle et les responsabilités de l'enseignant, compte tenu du rôle déterminant que ce dernier joue dans la mise en œuvre effective des principes du système européen des droits de l'homme.



ISBN: 978-92-871-8278-4

ETINED – Volumes n°1 à 5



ISBN 978-92-871-8411-5



ISBN 978-92-871-8309-5



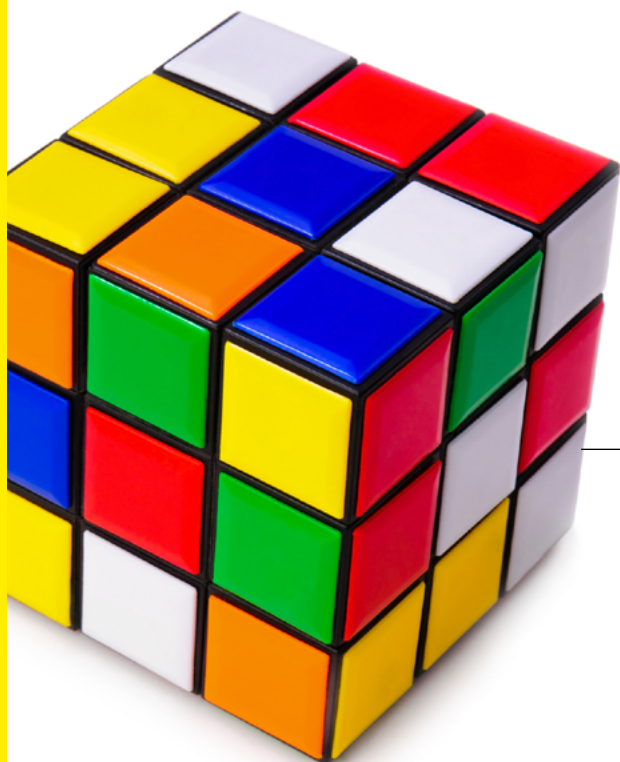
ISBN 978-92-871-8311-5



ISBN 978-92-871-8417-7



ISBN 978-92-871-8514-3



Aspects de la nature transversale de l'éducation au Conseil de l'Europe

Éducation et démocratie

20
18

**Cadre de référence des compétences
pour une culture de la démocratie**

20
10

**Charte du Conseil de l'Europe sur
l'éducation à la citoyenneté démocratique
et l'éducation aux droits de l'homme**

20
06

**Mission démocratique de
l'enseignement supérieur**

Série de forums mondiaux et de publications en coopération avec le Consortium international pour l'enseignement supérieur et la responsabilité civique et démocratique, et d'autres partenaires, dont le Centre européen Wergeland et l'Association internationale des universités.

Éducation et jeunesse

20
10

AUJOUR-
D'HUI

**Droits de l'homme – Éducation
– Programme Jeunesse**

19
94

**Campagne européenne de la jeunesse
contre le racisme, l'antisémitisme,
la xénophobie et l'intolérance**

Éducation et droits de l'homme

20
15 AUJOUR-
D'HUI

HELP – Formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit

Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) soutient les États membres du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national, en accord avec la Recommandation Rec(2004)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle, la Déclaration de Brighton de 2012 et la Résolution 1982 (2014) de l'Assemblée parlementaire « La Convention européenne des droits de l'homme: le besoin de renforcer la formation des professionnels du droit ». Ce programme est mené à bien en renforçant les capacités des juges, des avocats et des procureurs des 47 États membres dans l'application de la Convention dans leur travail quotidien.

20
13 AUJOUR-
D'HUI

Le Conseil de l'Europe a élaboré des normes exhaustives, des instruments juridiques et des recommandations pour lutter contre la corruption par le biais du droit pénal, civil et administratif, qui sont tous suivis par le Groupe d'États contre la corruption (**GRECO**). Son Assemblée parlementaire (APCE) a également créé une alliance de parlementaires appelée la Plateforme contre la corruption de l'APCE.

20
07

Résolution ResAP(2007)4 sur **l'éducation et l'intégration sociale des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre autistique**

19
89

Recommandation n° R (89) 12 du Comité des Ministres sur **l'éducation en prison**

L'éducation et les minorités

20
12

Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux États membres en vue d'**assurer une éducation de qualité**

Éducation et inclusion sociale : projets de renforcement des capacités en Europe du Sud-Est

20
09

Groupe de travail international pour l'éducation des Roms

- ▶ Aider à atteindre les objectifs en matière d'éducation pour les Roms d'une manière plus efficace

20
02

Projet sur **l'éducation des enfants roms**, fondé sur la Recommandation n° R (2000) 4 du Comité des Ministres sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe

19
92

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires



Liberté
 Fernand LÉGER, d'après
 un poème de Paul ÉLUARD
 Don de la France
 au Conseil de l'Europe – 1983

www.coe.int/education

PREMS 103519

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE